

ANNEXE 1

DEMANDE DE PRET DE MATERIEL COMMUNAL

Formulaire à renvoyer au Service Travaux 7950 CHIEVRES, Chée de St-Ghislain, 176

Tél: 068/659 046 travaux@chievres.be

Les demandes doivent être introduites au minimum 2 mois avant la date de la manifestation

Matériel communal disponible

Matériel à emprunter	Nombre demandé (à remplir par le demandeur)	Nombre emprunté (à remplir par le service technique)
À compléter	uemanueur)	technique)

Attention :

<u>Le demandeur s'occupe lui-même du transport et du placement du matériel emprunté</u>

Le demandeur devra obligatoirement être en possession d'une assurance couvrant le matériel prêté et ce pendant toute la durée de sa manifestation.

Signature Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Date Le demandeur,	u règlement de prêt		
Autorisation prêt du matériel communal Approuvé par le collège des Bourgmestre et Echevins le			
Emprunt du matériel Comment se déroule l'emprunt et/ou la liv Contactez le service travaux au moins 5 jours o travaux@chievres.be.			
Lors de l'enlèvement et de la restitution du ma	tériel, l'état du matériel sera contrôlé		
Prise en charge du matériel A compléter lors de l'enlèvement du matériel Organisme :			
Remise du matériel A compléter lors du retour du matériel Le matériel a été restitué En bon état En mauvais état, les dégradations suivantes			
Date L'organisateur	Le-La préposé (e) au service travaux		